

BPA FINANCES
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1 559 361 €
SIEGE SOCIAL : 8 RUE DES JARDINS, 13740 LE ROVE
848 095 618 RCS AIX-EN-PROVENCE

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 4 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq
Et le 4 novembre,
A 15 heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Patrice BALTZ préside la séance en qualité de Président.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 1 559 361 actions sur les 1 559 361 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- Les copies des lettres de convocation,
- Le rapport de gestion du Président,
- Le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de Commerce,
- Le texte des résolutions proposées.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, le rapport spécial du Président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen du rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Président.

Enfin le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 juin 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que les comptes ne comportent pas de dépenses visées par les articles 39-4 et 223 quater du C.G.I. et ayant fait l'objet d'une réintégration au résultat fiscal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la Présidence et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 126 587 €, décide de l'affecter :

- En totalité à titre de dividendes.....126 587 €

TOTAL EGAL AU RESULTAT DE L'EXERCICE..... 126 587 €

L'assemblée décide de distribuer en sus la somme de 3 413 euros prélevée sur le poste « Autres réserves ». Le dividende unitaire sera donc de 130 000 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à la diligence de la présidence, dans les délais légaux.

Les associés de la société reconnaissent avoir été informé que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte de distribution de dividende effectuée au titre des trois derniers exercices :

- Exercice clos le 31/12/2024 : 135 000 € soumis à abattement de 40%
- Exercice clos le 31/06/2023 : 100 000 € soumis à abattement de 40%
- Exercice clos le 31/06/2022 : 370 000 € soumis à abattement de 40%

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

PM AB

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions relevant des articles L.227-10 et suivants du code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate et approuve la rémunération versée à Monsieur Patrice BALTZ, Président de la société pour un montant brut de 151 813 euros.

Les cotisations sociales facultatives et obligatoires, ayant été prise en charges par la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Monsieur Patrice BALTZ



Monsieur Anthony BALTZ



BPA FINANCES
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1 559 361 €
SIEGE SOCIAL : 8 RUE DES JARDINS, 13740 LE ROVE
848 095 618 RCS AIX-EN-PROVENCE

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 4 NOVEMBRE 2025**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2025

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la Présidence et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 126 587 €, décide de l'affecter :

- En totalité à titre de dividendes.....126 587 €

TOTAL EGAL AU RESULTAT DE L'EXERCICE..... 126 587 €

L'assemblée décide de distribuer en sus la somme de 3 413 euros prélevée sur le poste « Autres réserves ». Le dividende unitaire sera donc de 130 000 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à la diligence de la présidence, dans les délais légaux.

Les associés de la société reconnaissent avoir été informé que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte de distribution de dividende effectuée au titre des trois derniers exercices :

- Exercice clos le 31/12/2024 : 135 000 € soumis à abattement de 40%
- Exercice clos le 31/06/2023 : 100 000 € soumis à abattement de 40%
- Exercice clos le 31/06/2022 : 370 000 € soumis à abattement de 40%

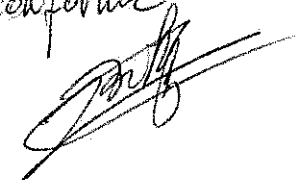
Vote de l'assemblée générale du 4 novembre 2025

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

« Certifié conforme »

La Présidence

Monsieur Patrice BALTZ

certifié conforme


BPA FINANCES
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1 559 361 €
SIEGE SOCIAL : 8 RUE DES JARDINS, 13740 LE ROVE
848 095 618 RCS AIX-EN-PROVENCE

APPROBATION DES COMPTES
EXERCICE CLOS LE 30/06/2025

« Copie certifiée conforme à l'original »

Le Président
Monsieur Patrice BALTZ

Copie certifiée conforme à l'original



Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		30/06/2025			30/06/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	3 624	3 625	(1)	(1)
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	1 305 388	157 101	1 148 287	1 148 287
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	416 000		416 000	416 000
	TOTAL (II)	1 725 012	160 726	1 564 287	1 564 287
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
COMPTES DE REGULARISATION	Créances clients et comptes rattachés	108 000		108 000	120 000
	Autres créances	107 362	2 310	105 051	178 343
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	169 790		169 790	162 662
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	385 152	2 310	382 842	461 004
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		2 110 165	163 036	1 947 128	2 025 291

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an416 000

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		30/06/2025	30/06/2024
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	1 559 361	1 559 361
	RESERVES		
	Réserve légale	155 936	155 936
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	50 960	135 619
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	126 587	50 341
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 892 844	1 901 257
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	1 426	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 864	5 496
	Dettes fiscales et sociales	48 995	118 538
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	54 285	124 034
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 947 128	2 025 291
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		126 586,95	50 340,69
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		54 285	124 034
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros		30/06/2025	30/06/2024
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	390 000		390 000	376 000
	Montant net du chiffre d'affaires	390 000		390 000	376 000
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits			223	5
	Total des produits d'exploitation (1)			390 223	376 005
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			7 232	11 048
	Impôts, taxes et versements assimilés			3 881	1 032
	Salaires et traitements			156 213	166 851
	Charges sociales du personnel			80 227	72 448
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir				544
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			7	11
	Total des charges d'exploitation (2)			247 560	251 935
	RESULTAT D'EXPLOITATION			142 663	124 071

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros		30/06/2025	30/06/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		142 663	124 071
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 333	5 867
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	3 333	5 867
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER		3 333	5 867
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		145 996	129 938
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALARIES			51 362
IMPOTS SUR LES BENEFICES		19 409	28 235
TOTAL DES PRODUITS		393 556	381 872
TOTAL DES CHARGES		266 969	331 532
RESULTAT DE L'EXERCICE		126 587	50 341
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Etats financiers au 30/06/2025**ANNEXE COMPTABLE**

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 947 128 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **393 556 euros** et un total **charges** de **266 969 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **126 587 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/07/2024** et finit le **30/06/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat ainsi que par les frais accessoires d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité pour le groupe, celle-ci tient compte de la quote-part de la situation nette détenue, de la valeur de marché et des perspectives de rentabilité.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la quote-part de l'actif net réévalué des filiales, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

L'évaluation des titres de participation de nos filiales se fonde sur des analyses patrimoniales actualisées notamment de la valorisation des fonds de commerce. Ces évaluations réalisées selon la méthode des Discounted Cash Flow reflètent la situation future estimée la plus probable. Les décisions prises ou les actions envisagées ne contredisent pas les hypothèses retenues à la clôture.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Mali technique

La société a dissout sa filiale la société PGA FINANCES dont elle détenait l'intégralité du capital social. En application des dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil, la dissolution d'une société pour réunion des actions en une seule main a entraîné la transmission universelle du patrimoine de la société à l'associé unique, sans qu'il y ait lieu à liquidation. La dissolution sans liquidation de la société PGA FINANCES a été placée sous le régime de faveur des fusions prévu en matière d'impôt sur les sociétés.

A cette occasion, la société a comptabilisé un mali technique d'un montant de 414 800 euros. Celui-ci a été comptabilisé en compte 278. Il est intégralement affecté aux titres de participation ACR TRAVAUX et ACPA13 dont la société détient pour chacune la moitié des actions composant leur capital social. Les activités des deux filiales étant connexes, la société n'est pas à ce jour en capacité de répartir ce mali entre les deux participations.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.